

1. Record Nr.	UNINA9910214922203321
Autore	Aillet Cyrille
Titolo	Pouvoir politique et conversion religieuse. 1. Normes et mots // Thomas Lienhard, Isabelle Poutrin
Pubbl/distr/stampa	Rome, : Publications de l'École française de Rome, 2017
ISBN	2-7283-1303-2
Altri autori (Persone)	DuhamelleChristophe EchevarriaAna FoaJérémie MarmursztejnElsa PoutrinIsabelle SaggioroAlessandro TatarenkoLaurent Woodlan N LienhardThomas
Soggetti	Religion Political Science conversion pouvoir comparaison cadre social
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	Le manuscrit ci-joint constitue les actes du colloque sur « Les mots et normes de la conversion » organisé à Rome du 22 au 24 janvier 2015 par Isabelle Poutrin et Thomas Lienhard avec le soutien de l'École française de Rome. Le cadre de cette rencontre était le programme ANR « POCRAM. Pouvoir politique et conversion religieuse (Antiquité – période moderne) », dont la rencontre de Rome a constitué le premier volet. L'objectif de ce programme consiste à envisager les conversions

non pas sous l'angle du cheminement psychologique individuel, comme le font généralement les sociologues de la conversion, mais en inscrivant ce phénomène dans un cadre social : conceptualisation médiatique des conversions, affichage public du changement de religion, intervention du législateur, conséquences sociales pour le converti. Dans cette optique, une première approche consacrée aux mots qui définissent la conversion, ainsi qu'aux normes qui pèsent sur elle, semblait nécessaire. Les textes rassemblés ci-joint abordent cette question dans une aire culturelle très vaste, qui inclut les pays d'Islam, les communautés juives et les chrétientés (y compris les rapports entre ces dernières et leurs voisins païens), sur une période allant du IIIe au début du XVIIIe siècle : c'est donc un ensemble qui allie une approche comparatiste et le temps long. Ce cadre a permis de faire apparaître de nombreuses convergences, telles que les pressions sociales exercées par les religions dominantes pour imposer ou, au contraire, interdire la conversion ; la précision croissante des concepts, du vocabulaire et de l'appareil juridique qui concernent les conversions ; la difficulté, enfin, à définir le statut des convertis. Apparaît ainsi la diversité (mais aussi le caractère récurrent) des relations qu'ont entretenues les appartenances religieuses d'une part, les structures de domination d'autre part.
